

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 21 janvier 2020

Présents (15) :

Mmes : Lucie BERTHOUMIEU-TABARLY, Maryse HEMSEN, Martine MIRAMOND, Christine RAMON, Rolande RAUJOL, Eliette VAYSSIERE-FILLOL

Mrs : Jean-Pierre BENAVENT, André BESSEDE, Vincent COUSI, Christian MAFFRE, François SERVIERES, Lionel VIDAILLAC, Yves VIDAILLAC, Bernard MIQUEL, Guillaume TESTAS.

Excusé avec procuration (1) :

Mme Sylvie DUBAU (procuration à Mme Rolande RAUJOL)

Excusé (1) :

Mr Gérard CABADA-MARTINEZ

Absents (2) :

Mme Charlotte REMEZY

Mr Patrick LARRIVE

➤ **16 Votants (majorité absolue : 9)**

Secrétaire de séance : Mr Yves VIDAILLAC

❖ *Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h40 et donne lecture de l'ordre du jour.
Il précise que le point « Tarifs police » est retiré de l'ordre du jour.*

- **Approbation du compte-rendu de la séance du conseil du 12 Décembre 2018.**

Adoption à la majorité par 15 voix pour et 1 contre (B Miquel)

- **1 : PERSONNEL.**

- **A : Modification délibération du 7/10/2019 relative à la création d'emplois non permanents à temps incomplets ou complet liés à un accroissement temporaire d'activité.**

La préfecture nous a demandé de préciser les dits emplois dans la délibération prise le 7/11/2019. Il est demandé au conseil de se prononcer sur cette nouvelle délibération qui annule et remplace la délibération n° 064-2019 du 07/11/2019 :

En raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer des emplois non permanents à temps complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant aux emplois afin de faire face à des besoins ponctuels et exceptionnels liés à une augmentation de charge de travail dans les services municipaux suivants :

Service administratif :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet pour la période allant du 1^{er} mars 2020 au 03 avril 2020 (surcroit d'activité : élections municipales et préparation du budget 2020)
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet pour la période allant du 1^{er} mai 2020 au 30 septembre 2020 (surcroit d'activité : saison touristique dans un village médiéval qui génère une fréquentation accrue à l'accueil de la mairie, accueil téléphonique et physique).

Service technique :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet pour la période allant du 27 janvier 2020 au 31 aout 2020 (surcroit d'activité : nombreuses réfections de murs en maçonnerie abimés par les intempéries - puis au retour du printemps et de l'été augmentation des activités de fauchage, fleurissement, réfection des chemins et voies communales).
- 2 postes d'adjoint technique à temps complet pour la période allant du 1^{er} mars 2020 au 31 aout 2020 (surcroit d'activité : retour du printemps et de l'été augmentation des activités de fauchage, fleurissement, réfection des chemins et voies communales).

Ainsi, Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 les emplois désignés ci-dessus :



Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
01/03/2020 au 03/04/2020	1	Adjoint administratif	Agent administratif	35 heures
01/05/2020 au 30/09/2020	1	Adjoint administratif	Agent administratif	35 heures
27/01/2020 au 31/08/2020	1	Adjoint technique	Agent technique polyvalent	35 heures
01/03/2020 au 31/08/2020	2	Adjoint technique	Agent technique polyvalent	35 heures

La rémunération des adjoints administratifs sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1^{er} échelon du grade.

La rémunération des adjoints techniques sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1^{er} échelon du grade.

Adoption à l'unanimité (16/16)

- **B : Modification délibération du 7/10/2019 relative à la création d'un emploi permanent à la cuisine :**

La préfecture nous a demandé de préciser le dit emploi dans la délibération prise le 7/11/2019. Il est demandé au conseil de se prononcer sur cette nouvelle délibération qui annule et remplace la délibération n° 063-2019 du 07/11/2019 :

La loi nous donne la possibilité de créer un emploi permanent dont la création ou la suppression dépend du nombre de repas préparé à la cuisine centrale.

Comme l'activité à la cuisine centrale est fluctuante en fonction du nombre de repas servis à l'EHPAD de Caylus (diminution ou augmentation du nombre de résidents), aux écoles de Caylus et Vailhourles ainsi qu'aux centres de loisirs (augmentation ou diminution du nombre d'enfants), il convient de créer un emploi permanent à temps non complet (25h hebdomadaire) pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2023 sur un poste d'agent polyvalent de cuisine. L'emploi à pourvoir serait ouvert aux agents non titulaires. L'expérience requise en restauration collective est d'une année, sans condition de diplômes.

Monsieur le Maire propose d'inscrire cet emploi au tableau des emplois annexé au budget du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2023, à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
1	Adjoint technique	Agent polyvalent de cuisine	25 heures

La rémunération de l'emploi sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial.

Adoption à l'unanimité (16/16)

- **C : RIFSEEP :**

Considérant qu'il convient de mettre à jour le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel à compter du 1^{er} janvier 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter une enveloppe globale de 35967.60€ pour l'année 2020, avec les plafonds suivants pour chaque catégorie :

Pour l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) :

FILIERE TECHNIQUE

Pour la catégorie C

Groupes de	Liste des fonctions-type	Montants Annuels maximum



fonctions		
Cadre d'emploi des Adjointes techniques		
Cadre d'emploi des Agents de maitrise		
Groupe 1	<i>Responsable des services techniques, Responsable de la cuisine centrale</i>	4 300 €
Groupe 2	<i>Agent d'exécution</i>	2110 €

FILIERE ADMINISTRATIVE

Pour la catégorie B

Groupes de fonctions	Liste des fonctions-type	Montants Annuels maximum
Cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux		
Groupe 1	<i>Rédacteur, secrétaire général, responsable service administratif, comptable</i>	4820 €

Pour la catégorie C

Groupes de fonctions	Liste des fonctions-type	Montants Annuels maximum
Cadre d'emploi des Adjointes administratifs		
Groupe 1	<i>Secrétaire, comptable, responsable urbanisme</i>	3 450 €

FILIERE CULTURELLE

Pour la catégorie C

Groupes de fonctions	Liste des fonctions-type	Montants Annuels maximum
Cadre d'emploi des Adjointes du patrimoine		
Groupe 1	<i>Chef d'équipe bibliothèque</i>	1150 €
Groupe 2	<i>Agent territorial du patrimoine</i>	600 €

FILIERE ANIMATION

Pour la catégorie B



Groupes de fonctions	Liste des fonctions-type	Montants Annuels maximum
Cadre d'emploi des Animateurs territoriaux		
Groupe 1	<i>Animateur territorial école</i>	1 100 €

Pour le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) :

FILIERE TECHNIQUE

Pour la catégorie C

Groupes de fonctions	Liste des fonctions-type	Montants Annuels maximum
Cadre d'emploi des Adjoints techniques Cadre d'emploi des Agents de maîtrise		
Groupe 1	<i>Responsable des services techniques, Responsable de la cuisine centrale</i>	215 €
Groupe 2	<i>Agent d'exécution</i>	110 €

FILIERE ADMINISTRATIVE

Pour la catégorie B

Groupes de fonctions	Liste des fonctions-type	Montants Annuels maximum
Cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux		
Groupe 1	<i>Rédacteur, secrétaire général, responsable service administratif, comptable</i>	200 €

Pour la catégorie C

Groupes de fonctions	Liste des fonctions-type	Montants Annuels maximum
Cadre d'emploi des Adjoints administratifs		
Groupe 1	<i>Secrétaire, comptable, responsable urbanisme</i>	175 €



FILIERE CULTURELLE

Pour la catégorie C

Groupes de fonctions	Liste des fonctions-type	Montants Annuels maximum
Cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine		
Groupe 1	<i>Chef d'équipe bibliothèque</i>	60 €
Groupe 2	<i>Agent territorial du patrimoine</i>	30 €

FILIERE ANIMATION

Pour la catégorie B

Groupes de fonctions	Liste des fonctions-type	Montants Annuels maximum
Cadre d'emploi des animateurs territoriaux		
Groupe 1	<i>Animateur territorial école</i>	55 €

L'attribution du RIFSEEP peut être écartée en cas d'éloignement du service tel que défini ci-dessous :

Motifs de l'absence	Conséquences sur le RIFSEEP	
	IFSE	CIA
Congé annuel	Maintenu	Maintenu
Congé de maladie ordinaire	Écarté au 1er jour	Écarté au 1er jour
Accident de travail / Maladie professionnelle	Écarté au 1er jour	Écarté au 1er jour
Mi-temps thérapeutique	Écarté au 1er jour	Écarté au 1er jour
Congé de maternité, paternité, adoption, accueil de l'enfant	Maintenu *	Maintenu *
Décharge de service pour mandat syndical	Écarté au 1er jour	Écarté au 1er jour

*Obligation légale depuis 2019 : L'article 88 modifié par la loi n°2019-628 du 6 août 2019 prévoit désormais en son quatrième alinéa le maintien obligatoire du régime indemnitaire des agents territoriaux lors des congés de maternité, de paternité ou d'adoption

Adoption à l'unanimité (16/16)

- **2 : FINANCES : DM spéciale exercice 2020**

Mr le Maire explique qu'un préavis de départ d'un locataire a été reçu en Mairie pour le 15 février 2020. Dans le cadre de ce départ le remboursement de la caution versée par le locataire doit être envisagé (523€). Cette restitution doit intervenir dans un délai d'un mois à compter de la date de départ soit le 15 mars 2020 et ce donc avant le vote du budget 2020.

Considérant qu'aucun reste à réaliser n'a été prévu pour le remboursement des cautions et afin

de pouvoir répondre aux obligations de bailleur de la commune, Mr le Maire demande à l'assemblée de statuer sur une autorisation spéciale d'ouverture de crédits en section d'investissement à l'article 165 relatifs aux remboursements de caution.

Mr le Maire propose à l'assemblée de créditer cet article de 1500€, soit un montant suffisant qui permettra à la fois de rembourser la caution évoquée ci-dessus ainsi que d'éventuelles cautions supplémentaires qu'il y aurait lieu de restituer avant l'adoption du budget 2020.

La décision modificative spéciale proposée au vote est la suivante :

Budget Principal Commune - Exercice 2020

Section d'Investissement	Dépense	Chapitre 16	Article 165	1 500,00 €
--------------------------	---------	-------------	-------------	------------

Adoption à l'unanimité (16/16)

- **DIVERS :**

- **Info QRGGA :** Monsieur le Maire informe l'assemblée que prochainement la Communauté des Communes va se prononcer sur une délibération concernant la grotte du Bosc qui devra ensuite être approuvée par les communes.

- **Voirie :** Yves Vidailac rappelle que les travaux de l'exercice 2019 n'ont pu être complètement réalisés en raison des intempéries et le seront au printemps. Il indique que la commission chargée de la programmation 2020 se réunira sous l'égide de la nouvelle municipalité élue en mars. Toutefois les élus peuvent déjà signaler des voies en mauvais état au secrétariat général.

- **Décharge sauvage :**

Mr le Maire informe le conseil qu'un article de presse a fait état d'une décharge sauvage relayant une publication sur les réseaux sociaux. Chose d'autant plus regrettable du fait que la mairie assurait une surveillance discrète pour essayer d'identifier les auteurs de ces dépôts et avait saisi l'OFB (Office Français de la biodiversité depuis 01/01/2020).

Plaintes seront déposées par le propriétaire et la mairie qui n'utilisera plus sa décharge contigüe même comme décharge tampon.

- **Infiltrations à l'église / tableau :** Mr le Maire demande à Bernard Miquel des précisions suite à son appel téléphonique au secrétariat (suivi d'un document de l'association « Caylus, notre village » pour signaler des infiltrations dans l'église au niveau de la chapelle. Celles-ci menacent le tableau « la belle jardinière » accrochée dans celle-ci. Une intervention est nécessaire rapidement et nécessite de faire appel à un spécialiste pour décrocher le tableau qui sera mis en sécurisé et restauré si besoin le temps de solutionner le problème des infiltrations. (Devis va être demandé à des artisans).

- **Demande des Carmélites :** Par courrier, les Carmélites de Livron demande à la municipalité :

1/ la pose d'un panneau au départ de l'avenue Delestraint indiquant le centre spirituel. Réponse : *Prendre contact avec le Conseil Départemental.*

2/ de dénommer la rue donnant accès au sanctuaire du nom du fondateur du centre. Réponse : Le conseil se prononcera après consultation des riverains.

- **Galette des Aînés :** Comme à l'accoutumée depuis quelques années, la municipalité a convié les aînés (+ de 70 ans) de la commune à partager un moment de convivialité autour de la galette le mercredi 29 janvier à 14h30 à la salle des fêtes.

❖ *La séance est levée à 19h20.*

